

## Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, 17.10.2017

Mesdames et Messieurs,

En tant que représentante des travailleurs et des travailleuses sociales, qui sont vivement préoccupés par les développements en matière de coupes à l'aide sociale, j'ai choisi de m'arrêter aujourd'hui plus particulièrement sur les enfants et les jeunes. Ces dernier-e-s constituent encore et toujours le groupe le plus important à l'aide sociale et sont très durement touchés par la présente révision du canton de Berne.

Les enfants tout d'abord, protégés par la Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée par la Suisse il y a 20 ans cette année, qui prévoit notamment la considération primordiale de l'intérêt supérieur de l'enfant (art. 3), le droit à la vie et au meilleur développement possible (art. 6) ainsi que le «droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social» (art. 27 alinéa 1).

Dans le canton de Berne, 32% des personnes à l'aide sociale sont des enfants (chiffres 2015¹). Lorsque l'on procède à des baisses des montants de l'aide sociale généralisée, les enfants sont donc prioritairement affectés, ce qui ne fera qu'augmenter le risque de transfert de pauvreté entre générations. Les privations matérielles qui en découleraient sont nombreuses et porteraient atteinte à l'intégration sociale des enfants : participation à des camps de vacances, aux activités extra-scolaires, possibilité de recevoir un cadeau d'anniversaire mais également habillement et accès à une nourriture variée². Les jeunes (18-25 ans) à l'aide sociale ne sont pas en reste. Le projet du gouvernement bernois vise à réduire jusqu'à 30% le forfait d'entretien si ces derniers n'ont pas de formation ou s'ils n'exercent pas d'activité professionnelle. Un cas d'école d'une discrimination liée à l'âge interdit selon la Constitution suisse. La croyance répandue que les jeunes « s'installeraient » à l'aide sociale est infirmée par les données de l'Office fédéral de la statistique (OFS) : leur représentation dans le groupe des bénéficiaires durablement « dépendants » est inférieure à la moyenne³.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Rapport social 2015: la lutte contre la pauvreté dans le canton de Berne, Rapport du Conseil exécutif, décembre 2015, page 71

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Pauvreté et privations matérielles des enfants, Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2014, Office fédéral de la statistique, novembre 2016

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Parcours des bénéficiaires de l'aide sociale (2006-2011), OFS, 2016, p.12 https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/aide-sociale.assetdetail.349504.html

Sur le terrain, jour après jour, les travailleurs et travailleuses sociales constatent l'échec de telles politiques reposant sur une vision à court terme et culpabilisante de l'aide sociale, qui ne vise qu'à accroître le sentiment de honte à y faire recours. La conséquence en est inévitablement l'isolement et la précarisation des destinataires, enfants en tête, ce qui est à l'opposé du but recherché, l'intégration et la cohésion sociale. Une prise en charge et un accompagnement social de qualité, réalisé par des professionnels formés et des conditions de travail adéquates, sont garants de résultats au long terme.

## La lutte contre les pauvres n'est pas nouvelle

Les discours politiques et médiatiques actuels autour de l'aide sociale ne sortent pas de nulle part. Ils s'inscrivent dans une longue tradition qui visent à faire porter aux individus la responsabilité de leur situation. Blame the victim comme disent les anglophones. Les politiques sociales actuelles (aide sociale, assurance-chômage et assurance-invalidité notamment) sont fondées sur ce principe de la responsabilité – de la culpabilité ?- individuelle. Si les personnes à l'aide sociale ne trouvent pas un emploi leur permettant de subvenir à leurs besoins, c'est parce qu'elles auraient des problèmes personnels ; cela serait de leur faute, et pas celle d'un marché du travail de plus en plus sélectif et peu protégé contre les bas salaires.

Si l'on veut diminuer l'assistance, ce n'est pas en luttant contre les pauvres, mais bien en luttant contre la pauvreté qui a notamment pour cause les inégalités de genre, de classe et d'origine. Nous attendons des partis politiques et des autorités bernoises en tête qu'ils développent des politiques publiques visant à réduire les inégalités et à s'attaquer aux causes de la pauvreté, plutôt que des politiques répressives contre les pauvres. La surenchère entre cantons dans ce domaine est intolérable. AvenirSocial, aux côtés de nombreuses organisations de la société civile, s'est engagé à de nombreuses occasions pour dénoncer ces politiques et continuera à le faire.

Emilie Graff, co-secrétaire générale d'AvenirSocial, e.graff@avenirsocial.ch, 079 213 31 27